



Cercle de fermières Saint-Gilbert

www.cfqstgilbert.org

Travaillons en équipe avec nos membres

Lors de la dernière réunion de mai, la procédure d'élection des membres du conseil d'administration local a été complétée.

Voici les nouvelles personnes élues :

- ◆ Vice-présidente et responsable des communications : Michelle Robitaille
- ◆ Secrétaire : Francine Trottier
- ◆ Conseillère no. 2 : poste vacant.

Un merci sincère mesdames qui terminiez un mandat : Éline Loranger et Marie-Pier Lockwell.

Le Marché aux puces du 6 juin...

Cet événement fut tout simplement un franc succès!

Les visiteurs ont démontré un grand intérêt envers les confections des Fermières, dont plusieurs de celles-ci répondaient à des besoins.

Grand merci à toute la population de votre encouragement!

Le Cercle de fermières fait relâche pour l'été.

Une très belle saison estivale à toute la population!



Michelle Robitaille, responsable des communications

100 ans de savoir à partager



photo : coucher de soleil chez Jacques et Nancy

À L'AGENDA

◆ Prochaine séance du conseil :

6 juillet 2026

◆ Souper Retrouvailles :

10 juillet 2026

◆ Festival de la pétanque :

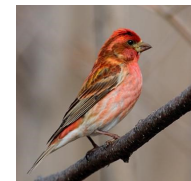
10-11-12 juillet 2026

Le Gilbertain

Jun 2026

À lire ce mois-ci :

- Licence de chiens
- Avis public : dérogation mineure et modification au règlement de zonage
- Le Gilbertain fait relâche en juillet et août



Retrouvez-nous sur le Web et suivez-nous sur Facebook!

www.saint-gilbert.ca



Mot du maire

L'été ne fait que commencer et nous avons déjà plusieurs belles activités de réalisées, auxquelles vous avez participé avec beaucoup d'intérêt ! Le 6 juin dernier, la Fête des voisin a été un succès avec le marché aux puces et le souper poutine qui a rassemblé 125 personnes! Merci à tous de votre grande participation et merci à nos précieux bénévoles! On vous attend maintenant le vendredi 10 juillet pour le souper retrouvailles qui débute les festivités de la Pétanque. Réservez vos billets, les détails se trouvent dans la publicité en page centrale.

Beaucoup de travaux majeurs pour notre petite municipalité se sont également faits dans les dernières semaines. Nous avons procédé au changement du ponceau sur la route du Moulin. En le retirant, nous avons constaté qu'il avait réellement atteint sa durée de vie, comme le montrent les photos. Aussi, travaux majeurs que vous avez certainement remarqué : le réaménagement du chemin de la Baie est maintenant fait. Cette nouvelle intersection sera beaucoup plus sécuritaire, en plus de libérer les terrains disponibles à la construction résidentielle.

Enfin, la Municipalité possède maintenant un belle boîte à livres, création de M. Guy Baril. Merci Guy pour cet ajout qui sera très apprécié assurément! N'hésitez pas à prendre des livres et en apporter également si vous en avez qui ne servent plus.

Bon été,

Pierre Rivard,
Maire de Saint-Gilbert



Le Gilbertain fait relâche pour les mois de juillet et août!

La prochaine publication sera le 25 septembre.

Notez que les bureaux municipaux seront fermés du 6 au 18 août inclusivement.

Bonnes vacances estivales!



Le Comité d'embellissement de la Municipalité de Saint-Gilbert est à la recherche de bénévoles pour compléter sa belle équipe!

Les membres se rencontrent environ 1 fois par mois pour entretenir les aménagements de fleurs, procéder aux achats au besoin et trouver de nouvelles idées pour embellir notre municipalité!

Pour donner votre nom, écrivez à : info@saint-gilbert.ca



Message important de notre Service de sécurité incendie de Saint-Gilbert et Saint-Marc-des-Carières

Le Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Marc-Des-Carières vous rappelle que les feux à ciel ouvert sont autorisés uniquement dans un appareil à combustion grillagé.

Tout citoyen souhaitant faire brûler des branchages doit obligatoirement obtenir au préalable un permis auprès du Service de la sécurité incendie.

Ce permis est gratuit.

Avec ce beau temps ensoleillé, soyez prudents!





Municipalité de Saint-Gilbert

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-01-2026

Avis public est par la présente donné, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.R.Q.c., A19-1)*, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, Mylène Robitaille, que les membres du conseil municipal statueront sur une demande de dérogation mineure lors de la séance régulière qui se tiendra le 6 juillet 2026 à 20h00 au centre municipal, 110 rue Principale, Saint-Gilbert.

Désignation de l'immeuble

L'immeuble faisant l'objet de la demande de dérogation mineure est localisé au 834 rue Principale, propriété de Mme Alexandra Ouellet, sise dans la zone Ra/a-1 selon le plan de zonage de la municipalité et désigné par le lot 4 65 385 du cadastre du Québec.

Nature et effet de la demande :

La dérogation mineure, si elle est accordée, aura pour effet :

- D'autoriser la superficie au sol maximale pour toutes les constructions complémentaires à 212,4 mètres carrés au lieu de 150 mètres carrés, le tout en vertu du Règlement de zonage # U-08-2014, paragraphe 2, article 7.2.2;

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil municipal le 6 juillet 2026 à 20h00 relativement à cette demande de dérogation.

DONNÉ À SAINT-GILBERT, ce 18 juin 2026.

Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière

Des nouvelles de la FADOQ Saint-Gilbert



Bonjour à tous et à tous,

En début de semaine, la Caisse Populaire de l'Ouest de Portneuf nous a avisés qu'il y a beaucoup de fraudes téléphoniques dans notre secteur. Ces fraudes ciblent surtout les personnes âgées, mais concernent aussi toute la population de Saint-Gilbert.

Alors nous vous demandons d'être très vigilants si vous recevez des appels téléphoniques de personnes vous demandant des numéros de comptes bancaires, cartes de crédit, cartes de débit, etc...

Raccrochez et vous pouvez en aviser la Sûreté du Québec.

Faites circuler le message et demeurez prudents.

Bon été

Raymond Groleau, Président

Conseil administration de la FADOQ de Saint-Gilbert

POUR SIGNALER UNE FRAUDE OU DEMANDER DE L'AIDE

- Communiquez avec la Sûreté du Québec au 310-4141 ou *4141 (cellulaire) ou avec votre service de police local.
- Communiquez avec le Centre antifraude du Canada pour signaler la fraude : 1 888 495-8501.

La Sûreté du Québec invite les citoyens à consulter la section Conseils de son site Web (www.sq.gouv.qc.ca) afin d'en apprendre davantage sur la fraude ou consulter le site Web du Centre antifraude du Canada au www.centrefraude.ca.



Résumé de la séance du conseil de juin

Pour les détails relativement aux délibérations du conseil, consultez les procès-verbaux : saint-gilbert.ca

- Assemblée publique de consultation – Règlement U-160-2026 relatif à l’entretien et à l’occupation des bâtiments
- Assemblée publique de consultation concernant le premier projet de règlement de zonage numéro U-161-2026, règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-08-2014 afin d’autoriser les habitations de moyenne densité à l’intérieur de la zone résidentielle Ra/a-1
- Réalisation complète de l’objet des règlements – annulation de plusieurs soldes résiduels
- Engagement et approbation – programmation no 1 du programme TECQ 2024-2028
- Participation financière au service de transport adapté de Portneuf pour l’année 2026
- Octroi de contrat à Arpo groupe-conseil pour la mise à jour du plan d’intervention de renouvellement des conduites d’eau potable, d’eau usée et des chaussées
- Adoption du règlement U-160-2026 relatif à l’entretien et à l’occupation des bâtiments
- Adoption du second projet de règlement U-161-2026 modifiant le règlement de zonage numéro U-08-2014 afin d’autoriser les habitations de moyenne densité à l’intérieur de la zone résidentielle RA/A-1
- PIIA : Approbation du plan de construction et du plan d’implantation du projet de résidence de Mme Émilie Hamel et M. Steeve Larochelle sur le lot 6 697 950, localisée au 875 rue Principale

Municipalité de Saint-Gilbert | 110 rue Principale, Saint-Gilbert (Qc) G0A 3T0

Bureau ouvert le mardi, mercredi et jeudi de 10:00 à 12:00 et de 13:00 à 15:00.

Tél. : 418 268-8194 | info@saint-gilbert.ca

Licence de chien

La licence de chien (médaille) est obligatoire au Québec pour assurer la sécurité de l'animal, faciliter son retour en cas de fugue, et respecter les règlements municipaux. Elle permet d'identifier rapidement le propriétaire, évite des séjours inutiles en refuge et aide à financer les services animaliers. Ne pas l'avoir peut entraîner des amendes.

Vous recevrez sous peu votre facture pour le renouvellement de votre licence. Si vos chiens ne sont pas enregistrés auprès de la Municipalité, contactez-nous pour régulariser la situation.

IMPORTANT RAPPEL CONCERNANT LES CHIENS

Voici quelques rappels de vos devoirs et obligations et de certaines règles importantes en tant que propriétaire d’un chien, et ce, pour la **SÉCURITÉ** et le **BIEN-ÊTRE** de tous :

* * * * *

- ⇒ Tout chien doit demeurer sous le contrôle d’une personne capable de le maîtriser en tout temps;
- ⇒ Lorsqu’il se trouve à l’extérieur de la propriété, le chien doit être tenu au moyen d’une laisse d’une longueur maximale de 1,85 m.;
- ⇒ **Attention!** Les lisses rétractables, si elles sont utilisées, ne devraient donc pas permettre à votre chien de se rendre sur les propriétés privées;
- ⇒ Les chiens de 20 kg et plus doivent porter un licou ou un harnais attaché à leur laisse;
- ⇒ Un chien ne peut se trouver sur une propriété privée appartenant à une autre personne sans l’autorisation du propriétaire concerné;
- ⇒ Tout propriétaire doit également enregistrer son chien auprès de la municipalité dans les 30 jours suivant son acquisition, un déménagement ou lorsque le chien atteint l’âge de 3 mois;
- ⇒ La limite est fixée à 3 chiens par adresse;
- ⇒ Lorsque votre chien est à l’extérieur et qu’il se met à japper, merci de le faire entrer afin d’incommoder le voisinage.

Ces règles visent avant tout à favoriser une cohabitation harmonieuse, respectueuse et sécuritaire pour l’ensemble des citoyens, des animaux et du voisinage.

Merci de votre collaboration et de votre contribution à un milieu de vie agréable pour tous les résidents de notre communauté!

* * * * *

Pavillon André-Darveau
222, rue St-Joseph
Saint-Marc-des-Carières
G0A 4B0

Là où il fait bon vivre. Près de tous les services. Milieu de vie sécuritaire, paisible et intime. Informez-vous.

581-325-8710 pavillon.andre.darveau@gmail.com

L'âge requis est maintenant de 65 ans

Saviez-vous que donner votre nom au Pavillon vous assure une place plus rapidement quand vous aurez besoin.

La location inclus l'appartement sécuritaire et le service de repas du dîner et du souper. Nous avons un 3 ½ libre 01 juillet 2026. Au plaisir de vous rencontrer.

Rappel des numéros utiles à retenir

- 211 Services communautaires et publics
- 511 État du réseau routier
- 811 Info-Santé (non urgent)

10 AU 12 JUILLET 2026

Programmation du Festival de la Pétanque

VENDREDI
10 JUILLET 2026

Soirée karaoké dès 20h avec
Josianne Paquin



SAMEDI
11 JUILLET 2026

Début du tournoi de Pétanque

Maquillage et jeu gonflable pour enfants

L'Expédition -
Hommage aux Cowboys Fringants
20h00



DIMANCHE
12 JUILLET 2026

Continuité et finales du tournoi



Consultez l'avis complet et le second projet de règlement sur le site Web
de la Municipalité : www.saint-gilbert.ca

Municipalité de Saint-Gilbert

RÈGLEMENT U-161-2026, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO U-08-2014 AFIN
D'AUTORISER LES HABITATIONS DE MOYENNE DENSITÉ À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE
RÉSIDENTIELLE RA/A-1

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ AUX PERSONNES HABILÉES À VOTER AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION
RÉFÉRENDAIRE À L'ÉGARD DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT U-161-2026.

En conformité avec les exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, avis public est par la présente donné
par la soussignée, Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert
que :

1. **OBJET :** Lors d'une séance du conseil tenue le 1^{er} juin 2026, à la suite d'une assemblée publique de consultation tenue
le même jour sur le premier projet de règlement, le conseil municipal de Saint-Gilbert a adopté le second projet de
règlement U-161-2026, règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-08-2014 afin d'autoriser les habitations
de moyenne densité à l'intérieur de la zone résidentielle Ra/a-1. Ce second projet de règlement ne présente aucun
changement par rapport au premier projet de règlement.
2. **DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE :** Ce second projet de règlement contient une disposition pouvant faire
l'objet d'une demande, de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement contenant cette disposition soit
soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une disposition qui s'applique à plus d'une zone est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant
particulièrement à chaque zone mentionnée.

Ainsi, une demande relative à la disposition apparaissant à l'article 5 mentionnant la modification de la grille des
spécifications peut provenir des personnes intéressées de la zone Ra/a-1 directement visée par celle-ci. Elle peut aussi
provenir d'une zone qui est contiguë à celle-ci, soit des zones A-4, A-6, A-11 et A-12.

Illustration des zones concernées par ce projet de règlement:



NE TARDEZ PAS !
RÉSERVEZ VOS BILLETS !

CONJOINTEMENT AVEC LE
COMITÉ DE LA PÉTANQUE



Souper
Retrouvailles
Spaghetti

VENDREDI LE 10 JUILLET 2026 À 18H
SOUS LE PRÉAU À ST-GILBERT

ADULTE : 18,00\$ SPAGHETTI
PETIT PAIN, DESSERT CAFÉ

*Venez partager un bon repas
et de beaux souvenirs !*

♥ TOUT LE MONDE EST LE BIENVENU !

POUR RÉSERVER

 Pierre Rivard
418-284-1124

 Claire Marcotte
418-268-3820

 Guylaine Delisle
418-268-8194

On vous attend en grand nombre! ♥